

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Quebec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Systems Software Procurement Division / Division des achats des logiciels d'exploitation 11 Laurier St. / 11 rue, Laurier 4C1, Place du Portage, Phase III Gatineau Quebec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
SOLUTION LOGICIELLE D'IMAGERIE						
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.				
EN929-111664/B	005	005				
Client Reference No N° de référence du client	Date	_				
20111664	201	2-10)-22			
GETS Reference No N° de référence de SEAG						
PW-\$\$EE-031-24753						
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS	S No./	/N° \	/ME			
031ee.EN929-111664						
Solicitation Closes - L'invitation prei	nd f	in	Time Zone			
at - à 02:00 PM		•••	Fuseau horaire			
on - le 2012-11-01			Eastern Daylight Saving			
011 10			Time EDT			
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur				
Dubé, Robert		031ee				
Telephone No N° de téléphone	FAX	FAX No N° de FAX				
(819) 956-0473 ()	(819	(819) 953-3703				
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	-
Raison sociale et adresse du fournisse	eur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to	sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en ca	ıractères d'imprimerie)
Signature	Date
- 3	

Delivery Offered - Livraison proposée



EN929-111664/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

00111664

20111664

Amd. No. - N° de la modif. 005

File No. - N° du dossier 031eeEN929-111664 Buyer ID - Id de l'acheteur

031ee

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION no 005

Cette modification vise à:

- A) apporter des changements à la demande de soumissions (DDS); et
- B) répondre aux questions de l'industrie.

- A) Apporter les changements suivants à la demande de soumissions (DDS):
- 1- À l'annexe B Base de paiement

À la page 52 de 73, à la Remarque à l'intention de soumissionnaires:

SUPPRIMER:

Note 8 - Aux fins de l'évaluation financière, au tableau 9, les calculs des sommes aux tableaux 1, 2, 4, 5 et du Prix total évalué (PTA) seront arrondis à quatre décimales après le point.

REMPLACER par:

Note 8 - Aux fins de l'évaluation financière, les calculs des prix unitaires fermes par page aux tableaux 2, 4, 5 et 6 seront arrondis à quatre décimales après le point.

B) pour répondre aux questions no 50 à no 60 de l'industrie:

Les réponses aux questions 1 à 12 ont déjà été fournies et elles ont été publiées sur MERX dans le cadre de la modification no 001.

Les réponses aux questions 13 à 49 ont déjà été fournies et elles ont été publiées sur MERX dans le cadre de la modification no 003.

QUESTION no 50:

En référence à :

- la Partie 7 Clauses du contrat subséquent, 7.10 Paiement (a) Base de paiement (iii)
- 7.10 (a) (iii) stipule que, "... le Canada paiera chaque trimestre l'entrepreneur en arrérages selon le(s) prix ferme(s) établi(s) à l'Annexe B, tableau 1, FAB destination, droits de douane compris, TPS ou TVH en sus."

Selon la norme dans l'industrie, les frais de soutien annuels doivent être payés annuellement au début de la période de soutien.

Nous demandons respectueusement que la clause soit modifiée de manière à ce que le paiement des frais de soutien annuels soit effectué au début de la période de soutien.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN929-111664/B

005

031ee

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

031eeEN929-111664

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RÉPONSE no 50:

20111664

Le Canada a examiné la demande, et la clause 7.10 Paiement (a) Base de paiement (iii) demeure inchangée.

QUESTION no 51:

En référence à :

- la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent, 7.21 Maintenance et soutien du logiciel sous licence, Coordonnées pour l'accès aux services de soutien de l'entrepreneur.

Nous demandons une clarification et suggérons des changements concernant le niveau de service décrit à la clause 7.21 (a), Coordonnées pour l'accès aux services de soutien de l'entrepreneur.

Les changements que nous suggérons correspondent aux niveaux de service que nous offrons à Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) et à d'autres clients. De plus, ils reflètent la nécessité de répondre à un appel et de résoudre la demande du client, si possible, durant la première heure suivant un appel reçu pendant vos heures ouvrables ou durant le prochain jour ouvrable suivant un appel reçu en dehors de vos heures ouvrables normales.

Nous demandons respectueusement que la clause 7.21 soit modifiée comme suit :

Conformément à l'article 5 de 4004, les services de soutien o suivantes :	de l'entrepreneur seront accessibles aux coordonnées
Accès téléphonique sans frais :	-
Accès par télécopieur sans frais :	_
Accès par courriel :	_

- « L'entrepreneur doit répondre à toutes les communications par téléphone, par télécopieur ou par courriel (avec un prestataire de services en direct) dans les 60 minutes qui suivent la communication initiale du client ou de l'utilisateur, de 8 h à 17 h, heure locale, à l'endroit où le logiciel sous licence est installé, du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés que le Canada observe à cet endroit. Le personnel de l'entrepreneur doit pouvoir répondre aux questions du client et des utilisateurs et, dans la mesure du possible, pouvoir résoudre les problèmes des utilisateurs par téléphone et fournir de l'aide concernant les installations courantes de courte durée ainsi que les questions relatives à l'utilisation (comment faire) et au code du logiciel sous licence. »
- « L'entrepreneur doit répondre à toutes les communications par téléphone, par télécopieur ou par courriel (avec un prestataire de services en direct) dans les 60 minutes qui suivent la communication initiale du client ou de l'utilisateur après 17 h, heure locale, à l'endroit où le logiciel sous licence est installé, du lundi au vendredi, y compris pendant les jours fériés observés par le Canada à cet endroit. Le personnel de l'entrepreneur doit pouvoir entreprendre la résolution des problèmes de gravité 1 signalés par l'utilisateur dans les 60 minutes suivant la communication. Les employés de l'entrepreneur doivent pouvoir répondre aux questions du client et des utilisateurs dans le prochain jour ouvrable suivant le signalement d'un problème de gravité 1 et, dans la mesure du possible, pouvoir résoudre les problèmes de l'utilisateur par téléphone et fournir de l'aide concernant les installations courantes de courte durée ainsi que les questions relatives à l'utilisation (comment faire) et au code du logiciel sous licence. »

RÉPONSE no 51:

Le Canada a examiné la demande et les exigences demeurent inchangées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN929-111664/B

005

031ee

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20111664

031eeEN929-111664

QUESTION no 52:

En référence à:

- la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent, 7.21 Maintenance et soutien du logiciel sous licence,

7.21 stipule que, "La période de soutien du logiciel actuellement en cours s'appliquera aux pages supplémentaires importées et traitées conformément au contrat, de telle manière qu'elle prendra fin le même jour pour toutes les licences bénéficiant d'un soutien en vertu du contrat."

Une période initiale de 12 mois de soutien est incluse avec notre licence.

Veuillez confirmer que la période de soutien et les frais associés aux pages supplémentaires importées et traitées pendant une période de soutien courante peuvent être calculés par rapport à la fin de la prochaine période de soutien.

RÉPONSE no 52:

Oui, les montants pour les services de maintenance et de soutien indiqués aux tableaux 2, 5 et 6 concernent une période d'un an. Pour obtenir une même date de fin pour les services de maintenance et de soutien, et pour étendre la portée de la licence afin d'y inclure des pages supplémentaires importées et traitées du logiciel sous licence à la suite d'une demande faite une fois que la période a débuté, le Canada paiera un montant fondé sur le prix unitaire ferme divisé par douze (12) et multiplié par le nombre de mois restants avant la date de fin commune des services de maintenance et de soutien. L'année suivante, le montant total s'appliquera. Selon l'année d'acquisition des pages supplémentaires importées et traitées, le prix des services de maintenance du logiciel pour l'année en cours s'appliquera (par exemple, si des pages supplémentaires importées et traitées sont achetées pendant l'année 3, le prix des services de maintenance du logiciel pour l'année 3 s'appliquera).

QUESTION no 53:

En référence à:

- la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent, 7.20 Logiciel sous licence.

Les programmes sous licence comprennent d'autres programmes et composantes développés par le soumissionnaire et d'autres fournisseurs, y compris des fournisseurs de logiciel ouvert, qui pourraient sinon être acquis séparément selon des conditions et des prix différents.

Par conséquent, TPSGC consentirait-il que les composantes fournies avec les programmes sous licence dans la solution proposée soient utilisées uniquement avec les programmes avec lesquels elles sont fournies et qu'elles ne soient pas extraites dans le but d'être utilisées dans un autre environnement?

RÉPONSE no 53:

Le Canada consent que les composantes fournies avec les programmes sous licence dans la solution proposée soient utilisées uniquement avec les programmes avec lesquels elles sont fournies et qu'elles ne soient pas extraites dans le but d'être utilisées dans un autre environnement.

QUESTION no 54:

En référence à:

- l'annexe A - Énoncé du besoin et exigences relatives aux catégories de services professionnels, 2.0 Environnement actuel.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EN929-111664/B 005 031ee

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20111664 031eeEN929-111664

L'annexe A donne un aperçu de l'environnement actuel (soit une liste de serveurs, de réseaux, de postes de travail, de serveurs Web, de réseaux de stockage, de stockage en réseau NAS et de scanneurs) et une description du processus d'imagerie.

Veuillez préciser quels logiciels de scanneur, logiciels de système d'imagerie, logiciels d'indexation et de classification des documents, et tout autre logiciel associé à un processus sont actuellement utilisés sur le site de Matane.

RÉPONSE no 54:

Le Canada ne précisera pas le logiciel de scanneur, le logiciel de système d'imagerie, le logiciel d'indexation et de classification des documents, et tout autre logiciel associé à un processus qui sont actuellement utilisés sur le site de Matane, puisque les soumissionnaires n'ont pas à faire de proposition.

QUESTION no 55:

En référence à:

- l'annexe A Énoncé du besoin et exigences relatives aux catégories de services professionnels, 5.1 Exigences obligatoires, M-7.
- l'annexe B Base de paiement, Tableaux 1 à 9

M-7 utilise le terme "images", comme exemple, "volumes initiaux de 30 millions d'images numérisées par année".

- les tableaux des prix de l'annexe B utilise le terme "pages", comme exemple, "par page" pour Unité.

Veuillez confirmer que "image" et "page" est un seul et même terme et que par surcroît est complètement interchangeable

RÉPONSE no 55:

Le terme "image" n'est pas synonyme de "page". Veuillez vous référer au glossaire de l'annexe A -Énoncé du besoin et exigences relatives aux catégories de services professionnels, 5.0 Exigences techniques.

QUESTION no 56:

En référence à:

- l'annexe A - Énoncé du besoin et exigences relatives aux catégories de services professionnels, 5.1 Exigences obligatoires, M-32.

M-32 stipule que, "La solution logicielle doit avoir la capacité d'intégrer les fournitures relatives au dépôt de gestion de documents du serveur de contenu OpenText et d'interfonctionner avec celles-ci."

Veuillez confirmer que M-32 devrait être modifié afin de faire référence à gestion de documents OpenText.

RÉPONSE no 56:

Canada confirme que le besoin est comme suit:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN929-111664/B

005

031ee

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20111664

031eeEN929-111664

"La solution logicielle doit avoir la capacité d'intégrer avec les fournitures existantes et futures relatives au dépôt de gestion de documents du serveur de contenu OpenText et d'interfonctionner avec celles-ci."

QUESTION no 57:

En référence à:

- l'annexe A - Énoncé du besoin et exigences relatives aux catégories de services professionnels, 5.1 Exigences obligatoires, M-32, M-41, M-42, M-47, M-48 et M-49.

Notre entreprise négocie ses actions aux États-Unis, de sorte qu'elle est assujettie aux dispositions de déclaration de la règle refuge en vertu de la *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 aux États-Unis concernant les présentations, les documents ou les communiqués contenant des énoncés sur les produits qui ne sont pas encore offerts sur le marché.

Par conséquent, nous ne pouvons faire aucune déclaration, et nous ne le ferons pas, confirmant ou niant le soutien ou l'exécution d'une exigence relative aux capacités futures d'un produit logiciel qui n'est pas encore offert sur le marché, ou la conformité à une telle exigence. Nous acceptons de discuter de notre stratégie actuelle sur la façon dont nous travaillons avec nos partenaires techniques et de plateforme, des propositions de tiers complémentaires ou concurrentielles, et de notre engagement à l'égard des normes de l'industrie qu'elles soient officielles ou non.

Veuillez supprimer l'exigence selon laquelle les soumissionnaires doivent confirmer les fonctions et les capacités particulières pouvant faire partie du logiciel, mais qui ne sont généralement pas encore offertes sur le marché.

Veuillez supprimer les termes «et futures» de l'exigence M-32.

Veuillez supprimer les termes « et les versions ultérieures » dans les exigences M-41, M-42, M-47, M-48 et M-49.

RÉPONSE no 57:

Le Canada a examiné la demande et les exigences demeurent inchangées.

QUESTION no 58:

En référence à:

- l'annexe A - Énoncé du besoin et exigences relatives aux catégories de services professionnels, 6.3.5 Développeur principal de solutions.

La section no 4.0 stipule que, "La réponse doit démontrer que le candidat a développé une solution ayant une taille et une portée semblable à celle décrite dans la présente DP dans les trois dernières années à l'aide du logiciel du soumissionnaire et qu'il possède au moins cinq ans d'expérience comme développeur principal de solutions ayant effectué les tâches suivantes, sans toutefois s'y limiter:"

La solution logicielle que nous voulons proposer est une solution commerciale qui n'a pas nécessité d'activités de développement comme il est indiqué à la section n° 4.0.

Nous demandons respectueusement que la section 4.0 soit modifiée comme suit : « La réponse doit démontrer que le candidat a développé une solution de taille et de portée semblable à la solution décrite dans la présente DP dans les trois dernières années à l'aide du logiciel du soumissionnaire. »

RÉPONSE no 58:

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EN929-111664/B 005 031ee

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20111664 031eeEN929-111664

Le Canada a examiné la demande, et les exigences demeurent inchangées.

QUESTION no 59:

Nous voulons confirmer que l'adresse de livraison est :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX DU CANADA 150, BOUL. DION MATANE Québec G4W 4N3 Canada

Historiquement nous avons fait parvenir nos réponses de soumissions au:

11, rue Laurier, PDP III, 4C1 Gatineau (Québec) K1A 0S5

RÉPONSE no 59:

1- Tel que qu'indiqué à la Partie 2- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, 2.2 Présentation des soumissions (a), Les soumissions doivent être présentées uniquement à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l'adresse suivante:

Bid Receiving - Public Works and Government Services Canada /
Réception des soumissions - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec
K1A 0S5
Canada

2- Les biens et services devront être livrés et fournis à l'adresse suivante:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 150, boulevard Dion, Case postale 1000 Matane, Québec G4W 4N3 Canada

QUESTION no 60:

En référence à:

- l'annexe B - Base de paiement, Tableaux 1 à 9.

Nous demandons une clarification et suggérons des modifications aux tableaux de prix de la DP.

Pour le tableau 9, nous avons constaté :

que l'évaluation du logiciel dans les tableaux 1 à 6 est principalement fondée sur le prix par page, et qu'elle ne tient pas compte du prix des services et de la formation des tableaux 3, 7 et 8, de sorte que les services pourraient représenter plus de 70 % du prix total évalué aux fins d'évaluation.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN929-111664/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

031ee

005

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20111664

031eeEN929-111664

Le prix de lot indiqué au tableau 1 (prix ferme du besoin initial) est divisé par 20 000 000 dans l'évaluation finale (tableau 9) pour calculer le prix par page, mais le prix de lot pour l'article 1 du tableau 5 et l'article 1 du tableau 6 (services de soutien et de maintenance du logiciel pour le besoin initial) n'est pas divisé par 20 000 000. Cette incohérence influe sur l'évaluation.

Dans le tableau 2, les prix pour les pages supplémentaires, qui comprennent les prix par page pour les niveaux 1 à 3 et le prix de lot pour le niveau 4, sont additionnés ensemble, c'est-à-dire les prix de lot et les prix par page, pour donner un élément du prix total évalué.

Dans le tableau 2, les prix par page pour les niveaux 1 à 4 sont aussi additionnés ensemble au lieu de calculer le prix moyen par page (sans tenir compte du prix de lot du niveau 4), ce qui correspond à quatre fois le prix par page calculé et évalué pour le tableau 1.

Veuillez envisager de séparer le prix total évalué pour les services (tableaux 3, 7 et 8) du prix total évalué pour le logiciel (tableaux 1, 2, 4, 5 et 6) et d'utiliser un facteur de pondération afin que le prix total évalué de la solution logicielle reflète un meilleur équilibre entre le prix par page et le prix des services.

De plus, veuillez envisager d'effectuer les modifications suivantes dans les calculs de prix du tableau 9 dans le but d'obtenir un meilleur équilibre entre le prix total évalué du logiciel et celui des services :

pour le tableau 1, « Somme totale en \$ du tableau 1 de l'annexe B (supprimer: -divisée par 20,000,000-) »

pour le tableau 2, « Somme totale en \$ du tableau 2 de l'annexe B pour le niveau 1 multipliée par 8 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 2 de l'annexe B pour le niveau 2 multipliée par 12 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 2 de l'annexe B pour le niveau 3 multipliée par 25 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 2 de l'annexe B pour le niveau 4. »

pour le tableau 4, « Somme totale en \$ du tableau 4 de l'annexe B pour le niveau 1 multipliée par 8 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 4 de l'annexe B pour le niveau 2 multipliée par 12 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 4 de l'annexe B pour le niveau 3 multipliée par 25 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 4 de l'annexe B pour le niveau 4. »

pour le tableau 5, « Somme totale en \$ pour l'article nº 1 du tableau 5 de l'annexe B; Somme totale en \$ du tableau 5 de l'annexe B pour le niveau 1 multipliée par 8 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 5 de l'annexe B pour le niveau 2 multipliée par 12 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 5 de l'annexe B pour le niveau 3 multipliée par 25 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 5 de l'annexe B pour le niveau 4. »

pour le tableau 6, « Somme totale en \$ pour l'article nº 1 du tableau 6 de l'annexe B; Somme totale en \$ du tableau 6 de l'annexe B pour le niveau 1 multipliée par 8 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 6 de l'annexe B pour le niveau 2 multipliée par 12 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 6 de l'annexe B pour le niveau 3 multipliée par 25 000 000 \$; Somme totale en \$ du tableau 5 de l'annexe B pour le niveau 4. »

RÉPONSE no 60:

Le Canada a examiné la demande, et le tableau 9, PRIX TOTAL ÉVALUÉ AUX FINS D'ÉVALUATION, de l'annexe B, Base de paiement, est modifié comme suit :

SUPPRIMER:

	PRIX CALCULÉ	↔	₩	↔	₩	↔	₩	↔			
TABLEAU 9 PRIX TOTAL ÉVALUÉ AUX FINS D'ÉVALUATION	CALCUL DU PRIX	Somme totale en \$ du tableau 1 de l'annexe B divisée par 20 000 000.	Somme totale en \$ du tableau 2 de l'annexe B	Somme totale en \$ du tableau 3 de l'annexe B	Somme totale en \$ du tableau 4 de l'annexe B	Somme totale en \$ du tableau 5 de l'annexe B	Somme totale en \$ du tableau 6 de l'annexe B	Dans le tableau 7 de l'annexe B, somme des éléments suivants :	1- Moyenne du tarif journalier maximum ferme de l'architecte de solutions techniques pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 318 jours.	2- Moyenne du tarif journalier maximum ferme de l'analyste principal de systèmes opérationnels d'imagerie pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 315 jours.	3- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du spécialiste de la conception de formulaires pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 224 jours.
PRIX TOTAL ÉVAL	DESCRIPTION	Besoin initial : Logiciel sous licence, y compris la livraison, la documentation et la garantie. Plus le prix unitaire ferme des services de maintenance et de soutien	Prix ferme des pages supplémentaires par année pendant la période initiale du contrat	Services relatifs à l'installation, à l'intégration, au déploiement et à la configuration sur place du logiciel sous licence	Prix ferme des pages supplémentaires par année pendant la période d'option du contrat	Prix unitaire ferme des services facultatifs de maintenance annuelle pour le logiciel sous licence et les pages supplémentaires	Prix unitaire ferme des services facultatifs de soutien annuel pour le logiciel sous licence et les pages supplémentaires	Prix des services professionnels			
	TABLEAU	-	2	က	4	5	9	7			

				\$				\$
 4- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du spécialiste de la configuration de flux et du déploiement pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 192 jours. 5- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du développeur 	principal de solutions pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 950 jours. 6- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du formateur en développement de logiciels commerciaux pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 20 jours.	7- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du spécialiste principal de systèmes pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 545 jours.	8- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du formateur d'utilisateurs finaux de logiciels commerciaux pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 55 jours.	Prix de la formation Dans le tableau 8 de l'annexe B, somme des éléments suivants :	Coût moyen de la formation sur les activités de TI par cours, pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par 5.	2) Coût moyen de la formation sur le développement de la TI par cours, pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par 5.	3) Coût moyen de la formation sur l'exploitation, par cours, pendant la période et la période d'option du contrat, multiplié par 20	PRIX TOTAL ÉVALUÉ (PTA) AUX FINS D'ÉVALUATION :

REMPLACER par:

	PRIX CALCULÉ	₩	↔	₩	↔	↔	↔	↔
TABLEAU 9 PRIX TOTAL ÉVALUÉ AUX FINS D'ÉVALUATION	CALCUL DU PRIX	Somme totale en \$ du tableau 1 de l'annexe B.	Dans le tableau 2 de l'annexe B, somme des éléments suivants: \$ Total du niveau 1 multiplié par 8,000,000; \$ Total du niveau 2 multiplié par 12,000,000; \$ Total du niveau 3 multiplié par 25,000,000; et	Somme totale en \$ du tableau 3 de l'annexe B	Dans le tableau 4 de l'annexe B, somme des éléments suivants: \$ Total du niveau 1 multiplié par 8,000,000; \$ Total du niveau 2 multiplié par 12,000,000; \$ Total du niveau 3 multiplié par 25,000,000; et	Dans le tableau 5 de l'annexe B, somme des éléments suivants: \$ Total du niveau 1 multiplié par 8,000,000; \$ Total du niveau 2 multiplié par 12,000,000; \$ Total du niveau 3 multiplié par 25,000,000; et	Dans le tableau 6 de l'annexe B, somme des éléments suivants: \$ Total du niveau 1 multiplié par 8,000,000; \$ Total du niveau 2 multiplié par 12,000,000; \$ Total du niveau 3 multiplié par 25,000,000; et	Dans le tableau 7 de l'annexe B, somme des éléments suivants : 1- Moyenne du tarif journalier maximum ferme de l'architecte de solutions techniques pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 318 jours.
	DESCRIPTION	Besoin initial: Logiciel sous licence, y compris la livraison, la documentation et la garantie. Plus le prix unitaire ferme des services de maintenance et de soutien	Prix ferme des pages supplémentaires par année pendant la période initiale du contrat	Services relatifs à l'installation, à l'intégration, au déploiement et à la configuration sur place du logiciel sous licence	Prix ferme des pages supplémentaires par année pendant la période d'option du contrat	Prix unitaire ferme des services facultatifs de maintenance annuelle pour le logiciel sous licence et les pages supplémentaires	Prix unitaire ferme des services facultatifs de soutien annuel pour le logiciel sous licence et les pages supplémentaires	Prix des services professionnels
	TABLEAU	-	2	က	4	ω	9	2

							\$			
2- Moyenne du tarif journalier maximum ferme de l'analyste principal de systèmes opérationnels d'imagerie pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 315 jours.	3- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du spécialiste de la conception de formulaires pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 224 jours.	4- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du spécialiste de la configuration de flux et du déploiement pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 192 jours.	5- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du développeur principal de solutions pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 950 jours.	6- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du formateur en développement de logiciels commerciaux pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 20 jours.	7- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du spécialiste principal de systèmes pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 545 jours.	8- Moyenne du tarif journalier maximum ferme du formateur d'utilisateurs finaux de logiciels commerciaux pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par le niveau d'effort prévu de 55 jours.	Prix de la formation Dans le tableau 8 de l'annexe B, somme des éléments suivants :	Coût moyen de la formation sur les activités de TI par cours, pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par 5.	2) Coût moyen de la formation sur le développement de la TI par cours, pendant la période initiale et la période d'option du contrat, multiplié par 5.	3) Coût moyen de la formation sur l'exploitation, par cours, pendant la période d'option du contrat, multiplié par 20
							80			

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES